

## Processus de désignation et d'élection de l'Alliance ACT pour le Comité directeur et le Comité des candidatures et des désignations

### Principe du «plus 1» (+1)

Le processus de désignation et d'élection approuvé par le Comité directeur en 2016 décrit le principe du «plus 1» qui encourage vivement les membres et les forums à proposer au moins un candidat de plus que de postes à pourvoir pour chaque groupe régional. Ce principe est particulièrement pertinent pour les régions disposant de forums régionaux qui coordonnent la désignation des candidats à l'échelle de la région. Le principe du +1 permet au Comité des candidatures et des désignations d'avoir le choix lors de la préparation de la liste pour les élections, afin de pouvoir tenir compte de facteurs tels que l'équilibre entre femmes et hommes.

D'après les Statuts et le Règlement de l'Alliance ACT, la représentation régionale au sein du Comité directeur est la suivante:

Représentation des régions:

- 3 représentants d'Afrique
- 3 représentants d'Asie
- 3 représentants d'Europe occidentale
- 3 représentants de la région Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes
- 2 représentants d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada)
- 1 représentant d'Europe centrale et orientale
- 1 représentant de la région Pacifique, Australie et Aotearoa Nouvelle-Zélande
- 1 représentant du Moyen-Orient

En pratique, pour appliquer le principe du +1, le forum régional d'ACT en Europe (Europe occidentale, orientale et centrale), le forum régional d'ACT en Amérique du Nord et le forum sous-régional d'ACT du Pacifique, d'Australie et d'Aotearoa Nouvelle-Zélande (PANZ) doivent s'efforcer de proposer plus de candidats (au moins un de plus) que le nombre total de sièges disponibles dans le Comité directeur pour leur région ou leur sous-région.

En ce qui concerne le forum régional d'ACT en Europe, la règle du +1 s'applique aux deux sous-régions. Cela signifie que le forum d'Europe doit approuver au moins quatre candidats pour l'Europe occidentale (3+1) et deux candidats pour l'Europe centrale et orientale (1+1). Bien entendu, il est possible de proposer davantage de candidats, mais il convient d'en suggérer au moins quatre et deux respectivement. Pour l'Amérique du Nord, trois candidats au moins doivent être approuvés (2+1), et pour la région PANZ, au moins deux candidats doivent être approuvés (1+1).

L'objectif du principe du +1 est d'offrir un choix au Comité des candidatures et des désignations lors de la préparation de la liste pour les élections, afin de pouvoir assurer un bon équilibre entre hommes et femmes, entre Églises/partenaires spécialisés, entre régions, entre continuité et changement et entre compétences professionnelles.

En cas de désistement, une réunion régionale a lieu le premier jour de l'Assemblée générale afin que les régions proposent d'autres candidats. Le principe du +1 permet également au Comité des candidatures et des désignations de disposer d'une liste de suppléants approuvés par les forums qui pourra être utilisée en cas de désistements.